

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/282

Convention entre la Ville de Lyon et l'Association "Patronage Scolaire Laïque de Montchat"
pour la mise à disposition de locaux situés 33 rue Jeanne d'Arc à Lyon 3e

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 7 JUILLET 2014

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 JUILLET 2014

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : M. CUCHERAT Yann

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2014/282 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION "PATRONAGE SCOLAIRE LAÏQUE DE MONTCHAT" POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SITUES 33 RUE JEANNE D'ARC A LYON 3E (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 25 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire du gymnase Jeanne d'Arc, situé 33 rue Jeanne d'Arc à Lyon 3^e, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 03043 et sous les numéros d'unité de gestion 03 043 01 et 03 043 03 et appartenant à son domaine public.

Par délibération du 10 juillet 2009, le Conseil municipal a approuvé la convention de mise à disposition à l'Association « Patronage Scolaire Laïque de Montchat » de ce bâtiment et ses abords, afin de lui permettre de promouvoir l'activité « gymnique et danse » dans ce secteur de l'agglomération.

Cette convention est arrivée à échéance.

Cette association, créée en 1913 et affiliée à la Fédération Française de Gymnastique, compte 578 adhérents dont 107 sont licenciés, 69 hommes et 509 femmes, dont 396 jeunes de -18 ans (chiffres de la saison sportive 2013-2014) et bénéficie de la mise à disposition de locaux :

• De manière exclusive :

- un office cuisine de 19 m² ;
- une salle de réunion de 25 m² ;
- deux locaux de rangement dans des constructions attenantes au bâtiment principal de 63 m² ;
- une cave de 8 m².

• De manière non exclusive :

Au rez-de-chaussée :

- une salle de gymnastique de 213 m² ;
- une petite salle de gymnastique de 98 m² ;
- un ensemble vestiaires/sanitaires de 50 m² ;
- un hall d'entrée de 20 m².

Au 1^{er} étage :

- une salle de danse de 65,5 m² ;
- un ensemble sanitaires/vestiaires de 21,2 m² ;

ainsi que le terrain et la cour attenants.

Elle utilise ainsi ces locaux et installations afin de proposer la pratique de la gymnastique artistique et de la danse à ses adhérents et pour l'organisation de compétitions ou de manifestations sportives et associatives.

Les deux salles de gymnastique et de danse sont également utilisées par divers établissements scolaires, clubs et associations.

De plus, le siège social de l'Association « Patronage Scolaire Laïque de Montchat » est installé dans les locaux du gymnase.

La mise à disposition de ces installations à l'Association « Patronage Scolaire Laïque de Montchat » est consentie à titre gratuit à l'exception des dépenses relatives à la consommation des fluides (eau, électricité et gaz) au prorata des surfaces mises à disposition.

La valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 12 706 €/an.

Il est donc nécessaire d'établir une convention d'occupation de ces lieux.

Cette convention prendra effet dès sa signature pour une durée de trois ans, sera prorogeable par tacite reconduction par période de trois ans dans la limite d'une durée de neuf ans (soit deux reconductions possibles) et comportera des clauses de résiliation éventuelle.

Vu la délibération du 10 juillet 2009 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Patronage Scolaire Laïque de Montchat », pour la mise à disposition de locaux situés 33 rue Jeanne d'Arc à Lyon 3^e, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT